

Nos réf : DAJCP/HB/BG/22-25

Gosier, le Mardi 15 Février 2022

**NOTE à Monsieur le Maire
S/c de Mme la Directrice Générale des Services**

Enquête brigade financière (Police judiciaire) du 15 Février 2022

Le mardi 15 Février 2022, à 10 heures, la brigade financière (Police judiciaire) s'est présentée à l'accueil de l'hôtel de ville, dans le but d'effectuer une perquisition s'inscrivant dans la recherche de preuves de toutes sortes, dans le cadre d'une enquête diligenté par le procureur de la République (Patrick DESJARDINS).
Articles 55-1 et 76 du code de procédure pénale.

L'équipe était composée de :

- M . DUBAR
- Mme MÉNAGE
- Mme LATOUR
- et M. DEPLAIX

Le Policier Responsable d'équipe a demandé à monter en salle de réunion afin de jeter les bases d' intervention de l'enquête (salle des commissions)

La procédure initiée consiste à procéder à la vérification de l'utilisation des cartes de carburant (TOTAL) par les titulaires.

Le premier bureau visité a été celui de Monsieur P (Direction Relation Usager et Moyens Généraux (DRUMG)) qui a effectué des extractions pour la période du 1er juin au 31 décembre 2021.

Les interrogations concernaient les numéros de cartes et surtout les détenteurs de ces dernières.

Ainsi, les opérations effectuées sur les cartes ont été communiquées.

Les éléments suivants ont été transmis :

- L'inventaire du parc automobile ;
- La liste des cartes ;
- Tableau de consommation en carburant pour les véhicules de service (Cellule Par Auto).

Puis, dans un second temps, un passage a été effectué à la DAJ pour récupérer les pièces suivantes:

- Liste des véhicules de la ville ;
- Attestation d'assurance (carte vertes) ;
- Liste des véhicules du parc de la ville ;

La troisième étape a consisté à demander au Pôle RH la convention de mise à disposition des 5 Hyundai et la délibération qui autorisait cette possibilité.

Il est apparu que la délibération a été transmise au contrôle de légalité mais que la convention n'était pas signée en retour Mme B .

Après plusieurs recherches effectuées aux RH, le document signé a été retrouvé par Mme B et remis à la Police Judiciaire.

Le quatrième bureau visité a été celui du Directeur Financier pour vérifier que des factures n'avaient pas été réglées en faveur de SGDM et de BCA durant la période précitée.

Une copie du marché d'assurances (flotte automobile) a été transmise par ce dernier, à la Police Judiciaire.

Enfin, j'ai procédé à la signature des dossiers remis:

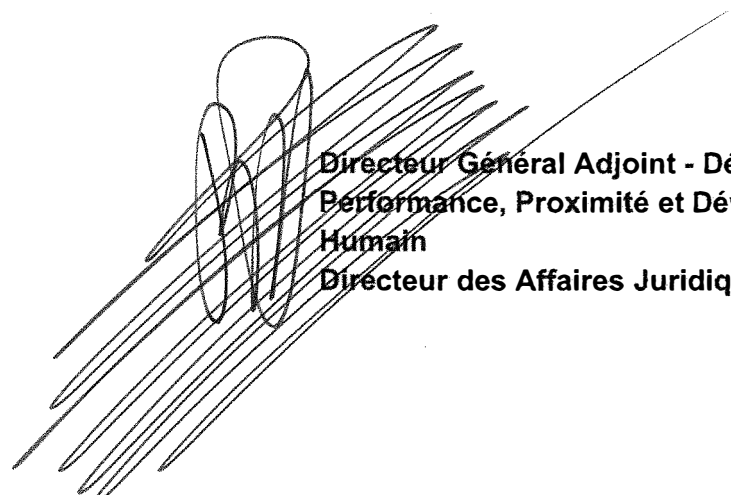
- Liste des véhicules de la ville;
- Attestation d'assurance (carte vertes);
- Marchés d'assurances (flotte automobile);
- Visite des véhicules du parc de la ville;
- Attestation d'assurance (carte vertes)
- Délibération de mise à disposition des véhicules pour l'action s'intitulant "Brigades vertes";
- Extraction du logiciel de gestion des Cartes (Total)

Un procès-verbal a été signé par mes soins récapitulant le déroulement de l'enquête effectuée par la Police judiciaire.

L'équipe s'est rendue au Pôle Administratif à 12h58 pour rencontrer Monsieur P (Détenteurs de cartes à essence).

Ce dernier est convoqué à la Police Judiciaire mercredi 16 février 2022 à 10 heures.

Dans l'attente de vos observations,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and vertical strokes, positioned to the left of the typed name.

**Directeur Général Adjoint - Département
Performance, Proximité et Développement
Humain
Directeur des Affaires Juridiques**